

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2026).

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 461,69
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 603,26
3	Dépenses d'équipement brut / population	361.16
4	Encours de dette / population (	935.72
5	DGF / population	196.01
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (	66,00%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,24%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22,53%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	58,36%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,66%